

Monique et Michel BONNARD

Madame MASSENA
12 Bd Thermal
63000 CLERMONT FERRAND

Vos Ref :
Pérignat, le 23-févr.-07

Madame,

Nous sommes très surpris de votre courrier recommandé.

Nous vous avons présenté le projet d'aménagement extérieur de notre maison, lors de chacun des stades de sa conception, et cela depuis la fin de l'année 2005.

Nous vous avons indiqué que le mur de clôture étant en mauvaise état, nous le faisons reconstruire, rehausser et déplacer afin d'obtenir une entrée de 4m de large.

Nous vous avons toujours expliqué, plans à l'appui, que nous souhaitions élargir le passage à 4,00 M, ce qui nécessitait le déplacement de vos compteurs.

Notre premier architecte, M. CAIGNOL, avait effectué gratuitement , pour votre compte, dès 2005, auprès d'EDF et GDF, afin de ne pas vous encombrer de démarches qui pouvaient vous peser, les demandes concernant les devis correspondants.

Le projet ayant été remanié, nous vous avons ré expliqué les nouveaux plans, qui ne différaient pas sur ce point. J'ai personnellement effectué pour votre compte les mêmes démarches auprès d'EDF et GDF, pour réactualiser ces devis, qui sont, au final, et après que j'ai pu faire valoir l'ancienneté de ce projet, restés similaires.

Vous nous avez toujours fait part de votre accord à ce projet. Vous nous aviez indiqué en 2006, que vous souhaiteriez que nous fassions l'avance de vos travaux, que vous nous rembourseriez par la suite, afin de faciliter votre budget. Nous n'y étions pas opposés.

Nous avons demandé à notre architecte de prévoir dans le mur de soutènement les réservations à la mise en place de vos compteurs EDF et GDF. J'ai personnellement fait approvisionner, à nos frais, les coffrets nécessaires. Nous vous avons proposé d'intégrer également à ce mur un interphone et une boîte aux lettres à votre usage, prenant en charge, les gaines, réservations, câblages qui vous seraient nécessaires.

Monique et Michel BONNARD

Bref, nous avons vraiment pris toutes dispositions pour vous créer le moins de gêne possible, vous éviter le maximum de dépenses et ménager au mieux, nos futures relations de voisinage.

En retour, nous recevons ce courrier recommandé, qui nous menace des pires suites judiciaires.

Le bon sens commun appelle ceci « un coup de pied d'âne », et là vraiment nous ne comprenons pas votre revirement subit.

Vous avez une curieuse manière d'envisager nos futures relations de voisinage.

Nous demandons en conséquence à notre maçon de supprimer toutes les prestations supplémentaires d'encastrement de vos compteurs, boîtes aux lettres et interphones, puisque vous nous indiquez ne pas vouloir en bénéficier. Nous remettons à EDF et GDF les coffret qui vous concernent et que nous avons fait approvisionner, en espérant pouvoir en obtenir remboursement.

Nous souhaiterions cependant vous faire observer, qu'en élargissant le passage à 4 Mètres, au lieu de 3 actuellement, nous ne faisons qu'appliquer la servitude de passage qui vous profite et qui prévoit un passage de 4 Mètres.

Dés lors, vos compteurs, s'ils restent à leur emplacement actuel :

1/ Ne bénéficieront plus d'aucune protection maçonnée et seront à la merci du moindre choc, notamment de véhicules. Nous ne pourrions que refuser toute responsabilité si tel était le cas, et il vous appartiendra d'en supporter seule les frais de remise en état.

2/ Ne seront pas à leur place, puisque dans le cadre de cette servitude commune, nous vous devons, mais vous nous devez également un libre passage de 4 mètres de large. Pour notre part, nous remplissons nos obligations.

Regrettant votre position,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Monique et Michel BONNARD

